

Union pour le Service public européen Cour de Justice

1 décembre 2008

## Pour un changement de politique, et pas seulement de personnes!

## EPSU-CJ est fière de présenter à ces élections une équipe syndicale

- qui recouvre le plus large éventail de nationalités (11) ;
- qui réunit
  - o la plus longue expérience dans la représentation statutaire (3 anciens élus) et syndicale (qui se compte en décennies) et
  - o le plus grand renouveau, avec des nouveaux candidats qui ne servent pas d'alibi;
- des syndicalistes expérimentés prêts à mettre leur expérience au service des nouveaux et des moins bien lotis ; pourquoi ?
  - o parce que la solidarité n'a du sens que lorsqu'elle se dirige des plus forts vers les plus faibles et pas l'inverse ;
  - parce que sans solidarité entre générations il n'y a pas d'avenir.

Sur notre liste, par contre, il n'y a pas d'« indépendants ». Pourquoi ? Parce que les collègues qui nous rejoignent s'intègrent tout naturellement dans notre structure de terrain, transparente et démocratique, qui n'a rien à cacher et où personne ne tire les ficelles derrière la scène!

Nous n'avons pas présenté un **programme** sous forme de catalogue 'attrape-tout'.

Pourquoi ? Parce que, pendant tout le mandat écoulé, nous avons dû nous battre pour défendre des principes fondamentaux (indépendance, démocratie, transparence) et, dans tout cela, trouver encore le temps d'aborder des questions de fond.

Bien sûr, nous avons toujours choisi le camp de la solidarité

- contre les décisions cyniques en matière d'Écoles européennes (dès 2003), quand une autre OSP considérait que nous exprimions « des problèmes de riches »;
- en matière d'actions sociales, qui ne sont pas à confondre avec comment se servir des « frais de réception et de représentation », mais qui consistent à développer des mesures de politique sociale (p.ex. abonnements de transport public, revendiquées par nous dès 2006) ;
- en matière de bâtiments, où nous avions annoncé (dès 2005) la déshumanisation des conditions de travail entraînée par une politique immobilière insensée (« plans grandioses, vie misérable »).

Faudrait-il encore rappeler que nous avons débloqué (en 2003) le débat sur l'horaire flexible, tout en assurant qu'il sera introduit sur une base volontaire et qu'il servira d'outil de liberté plutôt que de contrôle vexatoire ? Ou que c'est nous qui avons avancé (en juillet 2006) la demande de reclassement rapide et régulier des agents contractuels?

En matière de **gestion des carrières** (attestations, promotions) :

- Nous exigeons des règles claires et transparentes, pas des marchandages interminables! Par respect pour les collègues qui travaillent dans leurs services, nous avons, nous aussi, des choses plus importantes à faire que de marchander!
- Nous exigeons la mise en œuvre de l'article 6 du nouveau statut et non plus du bricolage sur l'ancien statut! Nous nous opposons à tout grignotage qui menace la pérennisation des taux garantis! Nous nous opposons à tout bricolage qui rendrait le système encore plus opaque! Nous ne demandons ni plus ni moins de ce que prévoit le nouveau statut! Nous ne cherchons pas des faveurs, nous exigeons le respect de nos droits! Nous ne sommes pas demandeurs de points supplémentaires de promotion pour les microservices (p.ex. pour le comité du personnel)! Les solutions techniques de la mise en œuvre de l'article 6, nous les avons déjà élaborées! Nous les avons largement diffusées à tout le personnel, mais nous n'avons guère eu l'occasion d'en discuter au sein du Cdp sortant, la majorité les ayant considérées comme de « l'opposition stérile ».

Une autre OSP a importé dans la campagne électorale la revendication d'une **indemnité de logement**. « Cette approche n'implique pas de modification statutaire et peut rapidement être mise en œuvre », affirme-t-elle.

En réalité, l'ancien statut (article 14 bis de l'annexe VII) contenait la base juridique qui permettait au Conseil d'attribuer une indemnité de logement pour certains lieux d'affectation.

Lors de la **réforme** du statut, cet article 14 bis a été **abrogé**, **avec l'accord explicite de cette OSP**, qui, malheureusement, croit qu'on est tous devenus amnésiques.

L'instauration d'une **indemnité de logement** nous amènerait donc à coup sûr à une révision du statut par le Conseil, qui exigerait, à son tour, la révision (à la baisse) d'autres prestations (p.ex., indemnité de dépaysement)! Assumeriez-vous un tel risque?

Des solutions au problème de la cherté du logement sont donc à rechercher dans une autre direction, c'est-à-dire au niveau local. Mais pour cela, il faut un engagement sérieux et pas des feux d'artifice dangereux.

## Les choses peuvent changer, si vous le voulez !

Pour un comité du personnel qui fournira l'exemple de la transparence, de la compétence, du dialogue, de la meilleure valorisation de ses ressources humaines, et qui servira l'intérêt général,

Pour un changement de politique et pas pour une simple redistribution du 'pouvoir' entre les mêmes personnes,

## Votez pour toute l'équipe EPSU-CJ!

```
Martin BAILEY — AD — GB Žilvinas BREIVE — AD — LT Laurent BRÈS — agent contractuel — FR

Monique BRETON — AD — FR Attila GÁL — AD — HU Calogero GALANTE — agent contractuel — BE

Justina JEROUVILLE-STUNGYTE — AST — LT Petra OBERBECK — AST — DE

Martins OZOLINS — AD — LV Barbara PATORA — AD — PL Vassilis SKLIAS — AD — GR

Jimmy STRYHN MEYER — AD — DK José Paulo VAZ — AD — PT
```